

Communauté de communes Cœur de France

Procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du vendredi 30 octobre 2015 à 17 h

*Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17 h.
Monsieur Thierry VINÇON, Président, ouvre la séance.
Monsieur Alain POUILLOU est désigné secrétaire de séance.*

Question n° 1

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du vendredi 3 juillet 2015

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 35 pour, 2 abstentions (Jacqueline MALLARD, Édith MICHELIC),
adopte le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du vendredi 3 juillet 2015.**

Question n° 2

Compte rendu des décisions prises en vertu des articles L 2121-22 et L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
donne acte à Monsieur le Président de la communication des décisions prises.**

Question n° 3

Communication du rapport d'activité 2014 du Syndicat mixte de ramassage et de traitement des ordures ménagères - SMIRTOM

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
donne acte à Monsieur le Président de la communication du rapport d'activité 2014 du
SMIRTOM.**

Question n° 4

Enquête publique pour le schéma directeur d'assainissement de la commune de Nozières approbation du rapport du Commissaire enquêteur

Madame MALLARD précise que des mises aux normes devront être effectuées.

Monsieur BÔNE donne lecture d'un courrier reçu de la Préfecture concernant la station d'épuration de Saint-Amand-Montrond, qui prouve que les services de Veolia exercent leurs missions avec compétence.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport du Commissaire enquêteur.

Question n° 5

**Service public d'assainissement non collectif – SPANC
règlement du service**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le règlement du service modifié.

Question n° 6

Aire d'accueil des gens du voyage : travaux de remise en état

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.

Question n° 7

**Dossier de l'agent d'animation de l'ancienne Communauté de communes
Berry Charentonnais**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **prend acte de l'information faite,**
- **autorise Monsieur le Président à signer tous les documents concernant ce dossier.**

Question n° 8

**Participation à l'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte »
lancé par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie**

Madame RIVET note qu'il est intéressant de se positionner sur ce dispositif qui concerne surtout le bâti. Des aides sont également mises en place par la Région Centre Val de Loire.

Madame MALLARD signale qu'elle demande que des détecteurs de présence soient installés sur le réseau d'éclairage public.

Monsieur JAMET indique que le SMIRTOM est partie prenante dans ce projet pour l'économie circulaire qui permet de réutiliser des produits. L'appel d'offres pour le site technique d'exploitation des déchets de bois et la fabrication de bûchettes est ouvert et 80 % des travaux seront réalisés par des entreprises locales. Le projet s'élève à 2 200 000 € et sera achevé à la fin du deuxième semestre 2016.

*D'autres opérations sont à l'étude, comme le démantèlement de la ferraille.
Il informe le Conseil communautaire que le nouveau contrat de ramassage est en cours de consultation et qu'il sera signé pour 8 ans.*

Madame MALLARD demande si la redevance des ordures ménagères baissera, ce à quoi Monsieur JAMET répond que le SMIRTOM en a l'objectif.

*Monsieur CHALMET considère que cet appel à projet est une bonne chose.
Il ajoute que les communes auraient intérêt à se regrouper davantage.*

Monsieur BOULIC demande quelle est la répartition des subventions.

Monsieur le Président explique que différentes aides sont mobilisables selon la nature des projets présentés par les communes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à :

- **engager Coeur de France dans l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte »,**
- **signer tous les documents concernant ce dossier.**

Question n° 9

Contrat de Ville 2015 – 2020 de la commune de Saint-Amand-Montrond : signature

Madame RIVET précise que ce dossier est important pour la cohésion de la Communauté de communes. La Région Centre Val de Loire l'a voté pour la formation et le cadre de vie. Elle félicite les services de la Région pour leur travail car ce dossier est compliqué.

Madame MALLARD demande si des travaux concernent Cœur de France.

Madame RIVET indique qu'une première tranche de travaux va commencer au lycée Jean Guéhenno.

Monsieur le Président rappelle que beaucoup de travaux sont déjà réalisés, avec les entreprises locales.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 36 pour, 1 abstention (Jacqueline MALLARD),

autorise Monsieur le Président à signer ce contrat.

Question n° 10

Rus Jules Verne à Saint-Amand-Montrond : intégration au cadastre

Monsieur DESNOIX fait part de sa satisfaction pour le travail de point à temps effectué sur la commune de Saint-Pierre-les-Étieux, dans le cadre de la mutualisation, par les services de la mairie de Saint-Amand-Montrond.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 32 pour, 5 abstentions (Pascal AUGENDRE, Muriel CANIFET, Bernard DUMAY, Jacqueline MALLARD, Édith MICHELIC),

autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches et à signer les documents correspondants.

Question n° 11

Droit de préemption urbain

En réponse aux interrogations de Monsieur CHALMET, Madame RIVET précise que cette délibération permet aux communes de garder leur droit de préemption, ce qui est fondamental.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

approuve les dispositions du droit de préemption urbain et autorise Monsieur le Président à signer les documents nécessaires.

Question n° 12 A

Plan local d'urbanisme intercommunal - PLUi Modalités de collaboration avec les communes

Monsieur JAMET souligne l'importance de ce dossier pour sa commune dont le PLU devait être refait avant le 31 décembre 2015.

Monsieur BÔNE ajoute que cela va permettre d'établir une véritable cohérence au niveau du territoire communautaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 36 pour, 1 abstention (Bernard DUMAY),

arrête les modalités de collaboration entre la Communauté de communes Coeur de France et toutes les communes membres, telles qu'elles ont été définies lors de la conférence intercommunale du 23 octobre 2015.

Question n° 12 B

Plan local d'urbanisme intercommunal - PLUi Prescription du PLUi tenant lieu de plan local d'habitat et modalités de concertation

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 36 pour, 1 abstention (Bernard DUMAY), décide :

- **de prescrire l'élaboration de Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) tenant lieu de PLH sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes Coeur de France, conformément aux dispositions des articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants du Code de l'urbanisme,**
- **d'approuver, conformément aux dispositions de l'article L.123-6 du Code de l'urbanisme, les objectifs poursuivis,**
- **d'approuver les modalités de la concertation telles que définies,**
- **d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté de communes Coeur de France ou son représentant à signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de service et tout autre document inhérent à la procédure,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à demander toute subvention qui pourrait être versée par tout organisme intéressé et notamment l'État au travers de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD),**
- **d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.**

Question n° 13

Schéma de cohérence territoriale - SCoT adhésion à la compétence du Syndicat de Pays Berry Saint-Amandois

Monsieur le Président précise qu'il s'est battu pendant un an pour imposer cette logique de travail qui laisse la main aux EPCI et aux communes sur l'urbanisation de leur territoire.

Monsieur CHALMET pense qu'il faut rester vigilant face à certains projets tels que les regroupements de collectivités, à l'image de l'Agglomération de Bourges et de la Communauté de communes de Vierzon car le déséquilibre qui serait créé nuirait au développement des autres collectivités. C'est pourquoi, il est important de réfléchir aux regroupements en milieu rural.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **adhère à la compétence à la carte « élaboration, approbation, suivi et révision du schéma de cohérence territoriale - SCoT » au Syndicat mixte de développement du Pays Berry Saint-Amandois,**
- **prend acte que le futur périmètre du SCoT, qui doit être d'un seul tenant et sans enclave et recouvrir au moins deux communautés de communes, devra être approuvé ultérieurement par les conseils communautaires ayant adhéré à la compétence à la carte, en application de l'article L.122-3 du Code de l'urbanisme.**

Question n° 14

Déploiement des bornes de recharges pour véhicules électriques compétence « infrastructure de recharge des véhicules électriques »

Madame RIVET estime que le nombre de bornes prévu au départ était beaucoup trop important.

Madame MICHELIC indique qu'une borne vient d'être installée sur l'aire autoroutière de Farges-Allichamps.

S'agissant de la fréquentation, Monsieur CHALMET note que pour les 3 communes équipées de bornes électriques, 36 recharges ont été effectuées en 3 mois.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **de retirer la délibération du 26 juin 2014,**
- **que Coeur de France prenne la compétence « infrastructure de recharge des véhicules électriques », dans la mesure où les Conseils municipaux des communes membres auront délibéré favorablement,**
- **de définir, dans un premier temps, deux ou trois sites pilotes en vue d'avoir les résultats d'une année d'exploitation,**
- **de procéder à l'installation progressive des bornes, si la nécessité se fait sentir,**
- **de demander au SDE 18 des précisions sur les coûts de la maintenance qui semblent élevés,**
- **d'envisager la gratuité de la recharge, le cas échéant,**
- **d'adopter les dispositions présentées,**
- **d'élargir les compétences de Coeur de France en ajoutant à la rubrique « aménagement de l'espace » : infrastructure de recharge des véhicules électriques,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Question n° 15 A

Convention de partenariat avec la Ville de Saint-Amand-Montrond Parking rue Fradet

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat.**

Question n° 15 B

Convention de partenariat avec la Ville de Saint-Amand-Montrond Parking rue Ernest Mallard

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat.**

Question n° 16 A

Validation de plans de financement Création d'un chemin de randonnée reliant Meillant à Tronçais

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
approuve le plan de financement.**

Question n° 16 B

Validation de plans de financement Requalification de la rue Ernest Mallard et de l'avenue du Tour de France à Saint-Amand-Montrond

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
approuve le plan de financement.**

Question n° 17

Budget annexe « assainissement collectif » ajustement du montant de la dette dans les comptes de la Trésorerie

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
autorise Madame le Receveur-Percepteur à réaliser l'écriture comptable suivante :**

- débit du compte 1641 pour 651 065,86 €,
- crédit du compte 1027 pour 651 065,86 €.

Question n° 18

Budget annexe « ordures ménagères » admissions en non valeur

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
valide les admissions en non valeur pour un montant total de 2 353,35 €.**

Question n° 19

Tarifs de l'année 2016

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
vote les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2016 ci-dessous :**

Assainissement collectif

- Participation pour le financement de l'assainissement collectif - PFAC (tarif par branchement) :
 - Rénovation d'une habitation et raccordement à un réseau d'assainissement collectif existant 1 000,00 €
 - Construction neuve et raccordement à un réseau d'assainissement collectif existant 1 800,00 €
 - Raccordement à un réseau d'assainissement collectif neuf 2 250,00 €
- Surtaxe assainissement : part fixe (par foyer, par an) 32,00 €
part variable (par m³ d'eau consommé) 0,60 €
- Dépotage des matières de vidange à la station d'épuration de Saint-Amand-Montrond (par m³) 5,00 €

Service public d'assainissement non collectif – SPANC

- Contrôle des installations neuves :
 - contrôle de conception 1^{ère} demande 150,00 €
 - contrôle de conception 2^{ème} et 3^{ème} demandes..... 50,00 €
 - contrôle de conception sans étude de sol 50,00 €
 - étude de sol 100,00 €

 - contrôle de réalisation 1^{ère} demande 100,00 €
 - contrôle de réalisation 2^{ème} et 3^{ème} demandes 50,00 €
- Redevance assainissement non collectif (par an) 20,00 €

Aire d'accueil des gens du voyage

- Redevance journalière (par emplacement) 5,00 € *
- Caution demandée 100,00 €
- Avance sur consommation d'eau 7,50 €
- Avance sur consommation d'électricité 7,50 €
- Fluides : **répercussion du prix payé par Cœur de France soit :**
 - eau (par m³) 5,32 €
 - électricité (par kwh) 0,13 €

Autres

- Reproduction des dossiers de consultation des entreprises 15,00 €

* Pour mémoire, le tarif 2014 était de 6,25 €

Question n° 20

**Budget principal, budget annexe « assainissement collectif », budget annexe « gestion de l'aire d'accueil » et budget annexe « ordures ménagères »
Décision modificative budgétaire n° 2 – exercice 2015**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
vote la décision modificative budgétaire n° 2 de l'exercice 2015.**

Question n° 21 A

**Désignation de représentant au sein de la Commission consultative
« transition énergétique » au Syndicat départemental d'énergie du Cher – SDE 18**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
désigne parmi ses membres, Monsieur Pascal COLLIN.**

Question n° 21 B

**Désignation de représentant au sein du Comité de pilotage du LEADER
au Syndicat de Pays Berry Saint-Amandois**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
désigne parmi ses membres, Monsieur Serge AUDONNET (titulaire) et Monsieur
Bernard JAMET (suppléant).**

Question n° 22

**Association des Maires du Cher
Motion relative à la mobilisation pour préserver l'identité communale et la proximité
pour maintenir l'activité économique et les services publics locaux**

Madame RIVET précise qu'elle s'abstiendra parce qu'elle est favorable à l'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires, ce que la motion rejette.

Monsieur le Président observe que la Région organise des conférences sur de nombreux sujets, sans y inviter les élus des communes de moins de 30 000 habitants. L'Association des maires du Cher a donc saisi le Préfet de région et dorénavant le représentant de l'intercommunalité au sein de l'Association, Pierre-Etienne GOFFINET, participera à ces conférences.

Monsieur CHALMET déplore que cette motion arrive un peu tard.

Monsieur POUILLOU donne les crédits consacrés par l'État à diverses actions menées sur le territoire :

- 1 000 000 € pour le fonctionnement des lycées*
- 6 400 000 € pour la formation professionnelle*
- 1 200 000 € pour les formations sanitaires et sociales*
- 700 000 € pour le budget de l'aide à la personne*

Les groupes UDI et Les Républicains ayant déposé plusieurs amendements contre ces dispositions budgétaires, il trouve que cette motion n'est pas cohérente avec ces amendements.

Madame RIVET fait remarquer qu'il est essentiel bien sûr de soutenir l'investissement mais que les créations d'emplois en font partie puisqu'elles génèrent de l'activité.

Monsieur AUPY note qu'il est anormal de montrer du doigt les Présidents de syndicats alors qu'ils gèrent bien leurs compétences. La baisse des dotations de l'État pénalise le milieu rural. A titre d'exemple, il cite un cabinet d'architectes qui a dû licencier un collaborateur donnant entière satisfaction après 16 années de travail.

Monsieur CHALMET pense que les syndicats ont parfois un réel intérêt mais qu'il est normal que leurs Présidents ne perçoivent aucune indemnité. Il faut mutualiser les moyens pour une meilleure gestion.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 34 pour, 1 contre (Raymond CHALMET), 2 abstentions (Alain POUILLOU, Michelle RIVET), vote la motion de l'association des Maires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.